

Mardi 2 juin 2020

Lettre ouverte du SNES-FSU Versailles concernant les notes de Baccalauréat

A Madame La Rectrice de l'académie de Versailles

Lors du CTA du 28 mai nous avons dénoncé le caractère totalement inacceptable de la mise en place d'une note dite de « potentiel » ou de « mérite », supposée refléter la note que les élèves auraient mérité d'avoir au Baccalauréat.

Depuis ce CTA la note de service relative à l'organisation du baccalauréat a été signée jeudi soir et a été envoyée aux Recteurs dans la journée de vendredi. Ce document est très clair : les notes de contrôle continu sont calculées sur la base des moyennes du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre. Il n'est pas fait mention de quelque autre note, quel que soit le nom qu'on lui donne. Il est également clair que l'harmonisation ne doit pas se faire au niveau de l'établissement. Ce sont les jurys académiques, parfois organisés en sous jurys, qui seront chargés de cette tâche et eux-seuls, selon des critères nationaux et connus de tous.

Pourtant, depuis plusieurs jours, un certain nombre de collègues des lycées de l'académie nous alertent sur les pratiques qui ont cours dans leur établissement : sur recommandation du doyen des corps d'inspection, des chefs d'établissements demandent à des collègues de mettre des notes d'implication ou de performance, prises en compte dans la note de contrôle continu. Par ailleurs, des harmonisations locales sont aussi initiées par certains chefs d'établissements qui incitent à modifier les notes du premier et du deuxième trimestre.

Ces deux pratiques sont inacceptables. D'une part, elles sont en complète opposition avec les textes officiels qui sont désormais tous publiés : décret, arrêté et note de service. Nous ne pouvons tolérer que les lycées de l'académie de Versailles ignorent délibérément le cadre réglementaire existant. D'autre part, ces pratiques créent une grave rupture d'égalité entre les élèves de l'académie mais aussi avec les autres élèves de France.

Le SNES-FSU défend le principe d'évaluations nationales et terminales. Le recours au contrôle continu ne peut être qu'exceptionnel dans le contexte exceptionnel que nous connaissons. Il nécessite toute une organisation pour tenter d'objectiver une pratique d'évaluation particulièrement inégalitaire. Il serait particulièrement malvenu que l'académie de Versailles se

distingue par des pratiques avalisées par la hiérarchie à son plus haut niveau, pratiques qui contribueraient à aggraver ces inégalités et à dénaturer encore davantage le baccalauréat.

La seule évocation d'une note de « performance » ou de « mérite », l'idée-même d'un « bricolage local », tout ceci va à l'encontre des valeurs du Service public d'éducation que nous portons.

Nous exigeons donc une communication rapide de votre part en direction de tous les chefs d'établissement afin de faire cesser ces pratiques contraires aux textes réglementaires et à l'esprit du Baccalauréat. Nous vous demandons aussi de communiquer clairement sur l'interdiction formelle de la note de performance (quel que soit le nom qu'on lui donne).

Tout cela dans le but de garantir aux lycéens de notre académie candidats à cet examen, dans le contexte difficile qu'ils ont vécu cette année, que leur diplôme ne sera pas un diplôme au rabais du fait de pratiques locales plus que douteuses, mais bien le Baccalauréat qu'ils méritent.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre dévouement au Service public d'éducation.

Pascale Boutet, Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy, co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles

Sophie Vénéitay, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU Versailles